

Droits en vigueur avant les droits
proposés dans le présent budget

Nu- méro tarifaire	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget			
	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif de préférence britannique	Tarif général	Tarif de la nation la plus favorisée
92942—Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:				
92942-4 <i>Caféine et ses sels</i>	12½ p.c.	En fr.	25 p.c.	12½ p.c. 25 p.c.
93404—Cire synthétique; cires contenant de la cire synthétique:				
93404-2 Polyéthylène d'une moyenne <i>en nombre</i> du poids moléculaire ne dépassant pas 4,000	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr. 10 p.c.

12. Que la liste A du *Tarif des douanes* soit modifiée par le retranchement des numéros tarifaires 70310-1 et 70315-1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Droits en vigueur avant les droits
proposés dans le présent budget

Nu- méro tarifaire	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget			
	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif de préférence britannique	Tarif général	Tarif de la nation la plus favorisée
Marchandises (à l'exclusion des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué, sauf lorsqu'ils sont expressément dénommés al- leurs) acquises à l'étranger par un résident du Canada pour son usage personnel ou domestique, ou comme souvenirs ou cadeaux, mais non ache- tées à la demande d'autres personnes ni pour ren-				